



Retrait sur salaire pour parking payant

Par **Picouic**, le **20/01/2014** à **19:35**

Ambulanciers, notre patron décide de retirer sur nos salaires les frais de parking payant sur les hôpitaux. En a t'il de droit? Et au titre de quel article? S'il n'a pas le droit quel est l'article le stipulant? Merci.

Par **P.M.**, le **20/01/2014** à **19:39**

Bonjour,

Il n'en a évidemment pas le droit puisque cela constitue des frais professionnels et ce serait à l'employeur de fournir le texte qui lui permet une telle pratique...